



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 11 septembre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Questionnée par le soussigné sur le devenir de la nouvelle branche de la CARGOLUX destinée à la lutte aérienne contre les feux de forêt et disposant dès à présent de quatre avions spécialisés, Madame la Ministre a répondu par une non-réponse (QP 1094). Concernant d'éventuelles missions de la nouvelle flotte, Madame la Ministre a dans sa prise de position du 6 septembre souligné que « la question se rapporte aux affaires internes et confidentielles d'une société commerciale. Il appartient dès lors à la société commerciale en question de déterminer le contenu et le moment des publications afférentes à effectuer ».

Or, il est un fait que des liens indirects mais étroits de l'Etat luxembourgeois par le biais de la LUXAIR, la BCEE et la SNCI avec la CARGOLUX ainsi que la proximité du Président du Conseil d'administration avec le ministère, sont bien réels.

Dès lors, je me permets de réitérer ma question sus-mentionnée et en complément poser la question suivante :

- Madame la Ministre peut-elle me renseigner si des avions CARGOLUX ont participé à la lutte contre les feux de forêt actuels dans le parc naturel « Harz » en Allemagne ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député